

## **COMMUNIQUE**

### **ENQUÊTE SUR LES MAISONS EX-CHA (EDC) CONTENANT DE**

### **L'AMIANTE – 2026**

Le bureau des statistiques, plus connu comme « Statistics Mauritius », entreprendra d'avril à mai 2026 une enquête sur les maisons Ex-CHA (également appelées maisons EDC) contenant de l'amiante dans 59 quartiers résidentiels à travers l'île Maurice, pour le compte du Ministère du Logement et des Terres.

Dans le cadre de cette enquête, des enquêteurs, qui sont des fonctionnaires employés par « Statistics Mauritius », visiteront les logements concernés afin de recueillir des informations sur l'état, l'occupation et la situation des maisons. Ces enquêteurs devront obligatoirement être munis d'une carte d'identité.

Les résultats de cette enquête seront publiés uniquement sous forme d'agrégats et de moyennes. Aucun renseignement individuel ne sera divulgué.

Cette enquête est régie par le « Statistics Act », qui stipule que toute personne ainsi contactée est tenue de fournir les renseignements requis. La loi impose également au bureau des statistiques de traiter en toute confidentialité les informations recueillies.

« Statistics Mauritius » invite les ménages concernés à collaborer avec les enquêteurs et les remercie d'avance.

**17 avril 2026**

**Statistics Mauritius**